

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 novembre 2023

Délibération n° 2023_129
BORDEAUX METROPOLE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Eric SARRAUTE, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Fatou THIAM, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, pour communication aux conseillers municipaux.

L'année 2022 a été une année riche d'actions et d'avancées telles que la préparation de la Régie publique de l'eau, le renouvellement de la délégation de service public des transports, l'entrée en vigueur des outils pour réguler le marché du logement, l'adoption d'un nouveau Plan Climat Air Énergie territorial, l'avancée du RER métropolitain et la poursuite de l'opération «Plantons 1 million d'arbres»,

Par ailleurs, la Métropole a lancé la démarche «Métropole à vivre» pour réfléchir ensemble aux solutions innovantes, alternatives et adaptées aux nouveaux enjeux démographiques, climatiques et aux risques d'inégalités territoriales.

Le rapport annuel ci-joint présente de manière thématique les réalisations métropolitaines de l'année écoulée.

Soucieuse de concilier attractivité économique, rayonnement international et économie de proximité, la Métropole a continué d'œuvrer pour l'aménagement économique de son territoire, le soutien de ses principales filières et acteurs économiques et l'émergence de solutions innovantes et durables. Elle a par exemple accompagné l'installation du nouveau siège de l'entreprise Groupama sur le secteur Kennedy à Mérignac (800 salariés) et soutenu l'avancée du projet Tarmaq, Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux à hauteur de 153 480 € en fonctionnement et 129 450 € en investissement. L'OIM Bordeaux Aéroport accueillera également en 2024 le nouveau siège de la technopole Bordeaux Technowest.

L'année 2022 marque également un tournant majeur sur la question des déplacements dans la métropole bordelaise. Bordeaux Métropole a reconduit la délégation de service public à Keolis et revu l'ensemble du schéma des mobilités proposées. Le projet du RER métropolitain s'est poursuivi et les mobilités douces ont continué de croître dans la part modale des habitants. En 2022, il convient de souligner l'opération exceptionnelle de pose du tablier du pont au-dessus de la rocade à Mérignac dans le cadre du chantier du tram A vers l'aéroport, inauguré début 2023.

Les questions d'Habitat et d'Urbanisme ont fait l'objet de nouvelles actions métropolitaines. L'intercommunalité s'est attachée à activer l'ensemble des leviers susceptibles de fournir à ses habitants des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. La Métropole a posé de nouvelles règles encadrant la mise sur le marché de logements de qualité et au juste prix ; elle a agi pour soutenir la production de logements sociaux et le renouvellement urbain et a cherché à offrir à tous les publics un accès digne au logement sur son territoire.

A Mérignac, l'opération d'aménagement Soleil, lauréate du 4^{ème} programme d'investissement d'avenir, a été reconnue comme la plus grande opération de renaturation en France. Le permis de louer a été mis en place dans plusieurs communes de l'agglomération dont Mérignac.

Sur la question de la transition écologique, plusieurs feuilles de route sont venues fixer les objectifs de l'action métropolitaine pour les années à venir : plan climat, déchets, résilience alimentaire, milieux aquatiques et inondations, etc. 2022 est également l'année du passage historique en régie du service de l'eau potable après 30 ans de délégation. L'institution a également poursuivi son engagement en faveur de la nature et son désir d'impliquer ses administrés, comme l'a illustré par exemple le premier budget participatif métropolitain dédié au projet « Plantons 1 million d'arbres ».

Il est à souligner l'expérimentation de bornes de collecte de bio-déchets en apport volontaire à Mérignac.

Enfin, la vie culturelle et sportive n'a pas été en reste avec l'accueil du championnat de France de breaking ou la préparation de la Coupe du Monde de rugby.

Après deux années de crise sanitaire, la Métropole a dû faire face en 2022 à la montée de l'inflation. Maîtrisant son budget, elle a vu sa solidité financière confirmée. Elle a pu maintenir et même augmenter ses investissements.
Le compte administratif 2022 s'élevant à 1.688.79 M€ en dépenses (+6.57%) et à 1.755.17 M € en recettes (+3.38%).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-39,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 31 octobre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte du rapport d'activité 2022 ainsi que du compte administratif 2022 de Bordeaux Métropole.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 novembre 2023



Véronique KUHN
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.